



**unesco**

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**216 EX/34**

**Conseil exécutif**

**Deux cent-seizième session**

PARIS, le 11 mai 2023  
Original anglais

Point 34 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 41 C/51 ET DE LA DÉCISION 215 EX/37  
CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES  
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

**Résumé**

Le présent document est soumis en application de la résolution 41 C/51 et de la décision 215 EX/37.

Il rend compte de l'assistance fournie à l'Autorité palestinienne et aux parties palestiniennes concernées, ainsi que de l'évolution de la situation depuis la 215<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Décision requise : paragraphe 38.



Job: 202301343

## INTRODUCTION

1. Le document 216 EX/33 « Palestine occupée » donne des informations détaillées sur les activités de l'UNESCO à Gaza. Ces informations ne figurent donc pas dans le présent document.

## ÉDUCATION

2. En Palestine, la crise qui se prolonge continue d'affecter les résultats scolaires à tous les niveaux. Si la Palestine a l'un des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire les plus élevés de la région, des défis importants demeurent dans l'accès à l'éducation, en particulier pour les élèves des groupes et communautés vulnérables. Les établissements scolaires risquent toujours de faire l'objet d'un ordre d'interruption des travaux ou de démolition et rencontrent également des difficultés pour obtenir des permis de construire. Selon l'Education Cluster, 58 établissements font actuellement l'objet d'un ordre de démolition partielle ou totale ou d'un ordre d'interruption des travaux. Ces établissements accueillent environ 6 500 élèves dans les zones les plus vulnérables de Cisjordanie et comptent au moins 700 enseignants<sup>1</sup>.

3. Grâce à la mise en commun des ressources du projet « Développer les compétences et l'éducation numériques en vue du développement durable grâce à l'apprentissage à distance en Palestine », financé par le Japon, et du Programme pluriannuel de résilience pour la Palestine du Fonds « Éducation sans délai », l'UNESCO a aidé le Ministère de l'éducation à créer la première chaîne de télévision éducative de Palestine afin d'améliorer l'enseignement à distance. Le soutien de l'Organisation s'est matérialisé par des travaux dans le studio ainsi que par la fourniture d'équipement audiovisuel, d'un système d'éclairage, d'un mur vidéo et de matériel de régie. Afin d'assurer la qualité du contenu diffusé, l'UNESCO a également organisé une formation technique à l'intention du personnel de la chaîne. Une formation supplémentaire a été dispensée aux superviseurs pédagogiques et aux enseignants sur la manière d'élaborer des scénarios et des vidéos éducatives de qualité afin d'améliorer les leçons diffusées à la télévision et mises à disposition sur les plates-formes pédagogiques du Ministère de l'éducation. La formation s'adressait à plus de 120 employés du Ministère de l'éducation, qui feront office de points focaux nationaux pour l'apprentissage à distance. L'UNESCO et le Ministère de l'éducation ont lancé la chaîne de télévision éducative palestinienne le 13 décembre 2022<sup>2</sup>.

4. Dans le cadre du Programme pluriannuel de résilience pour la Palestine du Fonds « Éducation sans délai », l'UNESCO a soutenu 50 établissements scolaires de Cisjordanie en proposant d'autres méthodes d'apprentissage basées sur le sport, l'art, la musique et l'écriture. Des activités ont été conçues pour améliorer l'apprentissage de l'arabe et des mathématiques chez les élèves de la première à la 4<sup>e</sup> année et pour aider à recouvrer les acquis perdus en raison de la pandémie de COVID-19. Un soutien psychosocial a également été apporté aux élèves des zones reculées, où l'accès à l'éducation est souvent difficile. En outre, du matériel sportif a été fourni à 10 établissements scolaires situés dans certaines des communautés les plus marginalisées de Palestine, qui avaient été recensées par le Ministère de l'éducation.

5. À la suite des consultations nationales précédant le Sommet sur la transformation de l'éducation, qui ont bénéficié de l'appui de l'UNESCO et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Palestine a remis en août 2022 son rapport de consultation nationale au Secrétariat du Sommet. Lors du Sommet qui a eu lieu à New York (États-Unis) en septembre 2022, le Premier Ministre a présenté les déclarations nationales d'engagement de la Palestine à mettre en œuvre les actions et les orientations prioritaires définies à cette occasion. Le nouveau Plan stratégique de l'éducation pour 2024-2029, récemment lancé par le Ministère de l'éducation, tient compte des engagements pris lors du Sommet.

---

<sup>1</sup> Education Cluster, mars 2023, [Humanitarian Alert : Schools at risk of demolition](#).

<sup>2</sup> UNESCO, 2022, [UNESCO & Ministry of Education inaugurate the Palestine Educational TV Channel](#).

6. Dans le cadre de la coopération avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en vue de l'élaboration du système de suivi et d'évaluation et de la mise en œuvre de la stratégie relative à l'enseignement supérieur, l'UNESCO a prêté son concours à la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Quarante-huit indicateurs ont fait l'objet d'une préparation, d'un examen et d'une discussion menés par les établissements d'enseignement supérieur de Cisjordanie et de Gaza lors d'un atelier de consultation qui s'est tenu le 4 janvier 2023.

7. Dans le cadre de son projet TVET4Future, financé par l'Agence belge de développement (Enabel), l'UNESCO a mené une campagne de sensibilisation visant à faire progresser les inscriptions dans les établissements d'enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP). Afin d'en maximiser l'effet, cette campagne a été déployée en parallèle du projet « Développer les compétences et l'éducation numériques en vue du développement durable grâce à l'apprentissage à distance en Palestine », financé par le Japon, et en synergie avec d'autres projets menés par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Elle comportait des séances interactives destinées à 500 bénéficiaires (élèves et parents), ainsi qu'un volet sur les réseaux sociaux, qui a permis de concevoir et de diffuser des contenus audio et vidéo. Au total, ces contenus ont attiré 1,5 million de vues.

8. En octobre et en novembre 2022, l'UNESCO a également mené à bien l'élaboration et le lancement de trois pôles d'innovation sur l'EFTP chapeautés par des jeunes : un à Bethléem dans le domaine du tourisme, avec un accent sur la gastronomie palestinienne, un à Gaza dans le domaine de la technologie et un à Naplouse dans le domaine de la création de mode. Les pôles d'innovation améliorent l'accès des jeunes à de nombreux services et programmes de soutien au service de la collaboration, de la mise en réseau et de l'innovation et renforcent leurs aptitudes et leurs compétences afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail.

9. Dans le cadre du projet TVET4Future, l'UNESCO a en outre mis en place un programme complet de formation des formateurs d'EFTP, conçu pour aider les enseignants et les formateurs à intégrer des compétences transversales, écologiques et entrepreneuriales dans les cours qu'ils dispensent. Le programme s'est déroulé sur une période de sept mois (juin-décembre 2022) et a bénéficié à 118 enseignants et formateurs d'EFTP de Cisjordanie et de Gaza. En septembre 2023, à l'issue du projet, les enseignants devraient faire cours à environ 400 bénéficiaires de Cisjordanie et de Gaza.

10. Dans le cadre du nouveau projet « Améliorer les compétences des élèves en matière d'innovation et de développement durable par le biais des STIAM<sup>3</sup> », financé par le Japon, l'UNESCO s'efforce de renforcer les compétences numériques des enseignants et des élèves afin de promouvoir l'innovation et le développement durable. Entre septembre 2022 et janvier 2023, grâce à ce projet, plus de 100 enseignants et 1 000 élèves (de la 5<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année) ont suivi des stages de formation en programmation, en intelligence artificielle et en robotique. Entre septembre et novembre 2022, 67 élèves ont pris part à l'édition nationale des « Olympiades mondiales de robotique » et cinq élèves ont participé à leur édition internationale, qui est organisée chaque année pour promouvoir la robotique. En janvier 2023, 69 élèves de Cisjordanie et de Gaza ont participé au TECH Camp, qui a eu lieu à Jéricho et qui visait à doter les élèves de compétences avancées en matière de programmation, de robotique, d'intelligence artificielle et de compétences du XXI<sup>e</sup> siècle. L'UNESCO a aidé le Ministère de l'éducation à concevoir une plate-forme numérique destinée à promouvoir les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) et à servir d'incubateur pour des projets d'innovation et de développement durable. De plus, l'UNESCO a aidé le Ministère de l'éducation à fournir aux clubs locaux de programmation le matériel nécessaire, tel que des ordinateurs portables et des kits de robotique.

---

<sup>3</sup> Sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques.

11. Les informations concernant les lettres faisant état d'« attaques contre les institutions éducatives » et de « violations du droit à l'éducation » reçues pendant la période considérée figurent à l'annexe du présent document.

## CULTURE

12. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué de mener des activités en faveur de la protection et de la promotion de la culture, malgré un environnement de travail difficile.

13. L'UNESCO a commencé à mettre en œuvre le projet « La conservation et la gestion de Tell es-Sultan », qui relève d'un partenariat multipartite plus large, en collaboration avec le Ministère du tourisme et des antiquités de Palestine, l'Université de Rome « La Sapienza » et l'Agence italienne pour la coopération au développement. Tell es-Sultan compte parmi les sites archéologiques les plus importants de Palestine et figure sur la Liste indicative du pays. Le projet vise à promouvoir ce site en tant que moteur de développement économique et social et à attirer des investissements nationaux et internationaux dans le tourisme, qui profiteront à la population locale. Un comité directeur chargé de coordonner les activités du projet a été créé et, après une série de réunions de consultation, a approuvé le 10 novembre 2022 le plan de travail pour la première année. Sous la houlette de l'UNESCO, un colloque scientifique et une formation technique sur la conservation de l'architecture de terre ont eu lieu en février 2023, ouvrant la voie à l'élaboration du plan de conservation et de gestion du site ainsi qu'aux interventions de conservation d'urgence qui seront menées par les partenaires du projet.

14. À la suite de la conclusion réussie du projet « Développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti en Palestine », financé par la Suède, l'UNESCO a fait paraître en novembre 2022 une publication complète sur les réussites et les bonnes pratiques du projet, intitulée « New Future for Forgotten Spaces » (Un nouvel avenir pour les espaces oubliés)<sup>4</sup>. Cette publication constitue à la fois un document de référence et un témoignage sur la riche expérience qu'a constitué ce projet. Elle sera présentée en juin 2023 lors d'une cérémonie de clôture qui permettra de faire connaître et de célébrer les réalisations du projet.

15. À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé une exposition de photographies mettant en valeur les sites de Palestine inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en faisant une large place aux travaux de restauration de l'église de la Nativité, grâce auxquels le site « Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem » a pu être retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril en 2019, ainsi qu'en présentant quelques sites inscrits sur la Liste indicative. Des projecteurs laser ont également été installés pour mettre en lumière l'histoire de la Convention de 1972 et des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Cette exposition a été mise sur pied en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités, la municipalité de Bethléem et la Fondation pour le développement de Bethléem, avec la contribution financière de la Banque de Palestine. Elle a été inaugurée le 15 décembre 2022 à Bethléem et s'est poursuivie jusqu'au 31 janvier 2023.

16. Les travaux de rénovation du Musée Riwaya de Bethléem, financés par la Norvège, ont progressé durant la période considérée. Une entreprise de construction poursuit la rénovation des locaux et des infrastructures du Musée. Le donateur a approuvé la prolongation sans coût supplémentaire du projet jusqu'au 30 juin 2023 afin de permettre l'achèvement des travaux et de concevoir avec les autorités nationales et les partenaires la phase finale du projet au cours de laquelle le contenu audiovisuel interactif du Musée sera préparé, produit et présenté.

17. L'UNESCO continue d'aider le Ministère de la culture à élaborer le rapport périodique sur la mise en œuvre à l'échelle nationale de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel

---

<sup>4</sup> <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384438>.

immatériel (2003). Le Ministère de la culture a déposé le résumé exécutif du rapport le 15 décembre 2022 et le rapport complet dans le délai prorogé au 15 février 2023.

18. L'UNESCO a également contribué à soutenir la mise en œuvre de la Convention de 2005 par différents moyens :

- Le festival Athar Al-Farashah à Gaza, organisé par l'UNESCO en coopération avec l'Union générale des centres culturels (GUCC) par l'entremise de son département des arts visuels (Shababeek pour l'art contemporain), l'Institut français de Gaza, le groupe Eltiqa pour l'art contemporain ainsi que la Faculté des arts et de la culture de l'Université Dar Al-Kalima ; l'objectif était de donner aux artistes et aux professionnels de la culture l'occasion de présenter leurs œuvres et d'améliorer leurs moyens de subsistance ; le festival a accueilli huit projets artistiques individuels et quatre projets collectifs, sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures ; il s'est déroulé sur deux jours, les 24 et 26 octobre 2022, au cours desquels les œuvres d'art sélectionnées ont été exposées et des concerts, des représentations théâtrales et des animations ont eu lieu.
- [L'édition 2022 des Journées palestiniennes du cinéma](#), organisée par FilmLab Palestine et soutenues par l'UNESCO ; une table ronde intitulée : « [Nouvelle génération : l'avenir de la production cinématographique](#) » a eu lieu le 3 novembre 2022 à la Fondation Qattan à Ramallah ; elle réunissait des experts internationaux et palestiniens qui ont discuté de l'alphabétisation visuelle des enfants ainsi que des conséquences de l'omniprésence de la distribution numérique, et ce, dans l'optique de renforcer et d'améliorer la production cinématographique et télévisuelle destinée aux enfants et aux jeunes.

19. Dans le contexte du programme mené conjointement par l'Union européenne et l'UNESCO, « [Appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives et la promotion de la coopération Sud-Sud](#) », l'Organisation a continué d'aider le Ministère de la culture à instituer des mécanismes juridiques et institutionnels en faveur du secteur cinématographique. Des répertoires en ligne de [films](#) et de [compagnies de production](#) ont été établis et rendus accessibles au public. L'UNESCO a également engagé un consultant juridique et un expert international pour aider le Ministère de la culture à élaborer le cadre juridique nécessaire à la constitution d'une commission cinématographique nationale. Ainsi, le 27 décembre 2022, le Premier Ministre palestinien a officiellement annoncé approuver sa création prochaine.

20. L'UNESCO a finalisé l'étude menée en partenariat avec la Fondation Drosos et le Ministère de la culture en vue de dresser l'état des lieux du secteur culturel en Palestine à travers des statistiques qui mesurent la contribution transversale de la culture à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Cette étude repose sur les définitions établies dans la méthode des [indicateurs Culture|2030](#) et a été présentée aux membres du groupe de travail sur le secteur culturel en Palestine lors d'une réunion qui a eu lieu le 24 janvier 2023, sous la présidence du Ministre de la culture, et qui a rassemblé tous les partenaires et donateurs évoluant dans ce secteur. Le rapport a été diffusé en décembre 2022 par voie électronique, puis communiqué au réseau de partenaires en janvier 2023 au sortir de la réunion du groupe de travail. Il fournit des informations, des données et des statistiques essentielles qui ont été collectées pour la première fois en Palestine dans le cadre de cette étude.

21. Les informations concernant les lettres faisant état d'« atteintes dans le domaine de la culture » reçues pendant la période considérée figurent à l'annexe du présent document.

## **COMMUNICATION ET INFORMATION**

22. Entre septembre 2022 et la fin du mois de mars 2023, le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA) a relevé un total de 336 atteintes à la liberté des médias, dont des refus de laisser couvrir un événement, des mises en détention et des agressions

physiques<sup>5</sup>. Le 5 octobre 2022, deux caméramans de Palestine TV ont été touchés par des balles en métal alors qu'ils couvraient un raid mené par des soldats israéliens dans la ville de Deir al-Hatab.

23. En octobre 2022, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en collaboration avec l'ONG Filastiniyat et le service de santé mentale de la Société du Croissant-Rouge palestinien, a organisé cinq ateliers de soutien psychosocial à Gaza, au profit de 105 femmes et 45 hommes journalistes, dont 60 pigistes et jeunes influenceurs. Cités comme une solution dans l'évaluation des besoins qui a été menée après l'escalade de violence de 2021 à Gaza, ces ateliers se poursuivent pendant le premier trimestre de 2023. En outre, un manuel d'autoprotection a été élaboré en arabe à l'intention des journalistes en détresse.

24. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a commandé le premier rapport national reposant sur les indicateurs d'universalité de l'Internet établis par l'UNESCO, lequel vise à évaluer le degré de développement de l'Internet en Palestine en fonction des principes ROAM (Respect des droits humains, Ouverture, Accessibilité et Multiples parties prenantes). Ces travaux sont menés en collaboration avec le Centre arabe de promotion des réseaux sociaux (Hamleh). Le rapport est en cours de validation et sera disponible sur le site Web de l'UNESCO en 2023.

25. En septembre 2022, dans le cadre du projet intitulé « Gestion de l'infodémie en Palestine », 36 professionnels des médias et des relations publiques travaillant dans des établissements de santé en Cisjordanie et à Gaza ont suivi un programme de formation sur la production de contenus numériques sur les questions de santé, afin de lutter contre la mésinformation. Ce projet a été financé par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), et mis en œuvre par le Centre de développement des médias de l'Université de Birzeit, en coopération avec le Ministère palestinien de la santé et l'UNESCO.

26. À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a animé une séance d'une consultation en ligne pour la région des États arabes sur la protection des journalistes et la meilleure façon de les aider de manière globale à la suite d'actes de violence. Cette séance, qui s'est tenue le 15 septembre 2022, a bénéficié des contributions d'experts d'Iraq et de Gaza.

27. Par ailleurs, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a participé à la conférence régionale organisée du 2 au 4 novembre 2022 en Tunisie en partenariat avec plusieurs organisations nationales, régionales et internationales, dont la Fédération internationale des journalistes et le Syndicat national des journalistes tunisiens. Cette conférence régionale a rassemblé un large éventail de participants issus de 13 pays de la région, notamment des syndicats de journalistes, des organisations de défense de la liberté d'expression et des droits de l'homme, des autorités de régulation des médias, des journalistes, des avocats, des juges et des spécialistes des médias. La réunion a débouché sur l'adoption [d'une feuille de route relative à la sécurité](#) dans la région arabe qui servira de « cadre d'orientation pour renforcer la protection des femmes et des hommes journalistes dans la région, préserver les acquis et anticiper les dangers et les risques auxquels les journalistes sont ou seront exposés ».

28. Les informations concernant les lettres faisant état d'actes de « violence contre les journalistes » reçues pendant la période considérée figurent à l'annexe du présent document.

## ÉGALITÉ DES GENRES

29. L'égalité des genres a continué d'être placée au cœur de la plupart des activités de l'UNESCO en Palestine, notamment des initiatives consacrées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes mises en œuvre en 2022 et 2023.

<sup>5</sup> <https://www.madacenter.org/en/article/1417/>.

30. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah est représenté au sein de l'Équipe spéciale des questions de genre de l'équipe de pays des Nations Unies en Palestine. L'UNESCO a soutenu la mise en œuvre du plan de travail annuel pour 2022 en participant à l'élaboration de campagnes sous leurs marques conjointes et au partage de connaissances entre les membres de l'Équipe spéciale des questions de genre.

31. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a participé activement aux groupes de travail et de communication dirigés par ONU-Femmes à l'occasion de la Journée internationale des femmes et de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ». Cela a permis à l'UNESCO d'influencer et de soutenir l'élaboration et la diffusion de messages communs sur le thème de la protection en Palestine pour ces deux initiatives, ainsi que l'organisation d'événements. Dans le cadre de la campagne, l'UNESCO et ONU-Femmes ont tenu conjointement, le 8 décembre 2022, un événement visant à présenter les résultats d'une recherche, financée par la Suède, sur les médias palestiniens du point de vue des questions de genre. Lors de la cérémonie, des journalistes, y compris le Syndicat des journalistes palestiniens, ont signé un code de conduite dans lequel ils s'engageaient à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de leurs organes et dans leurs reportages.

32. Le 25 novembre 2022, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'UNESCO a organisé l'illumination en orange du bâtiment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Gaza, où sont hébergées un certain nombre d'organisations des Nations Unies, dont l'antenne de l'UNESCO à Gaza. Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne UNITE du Secrétaire général de l'ONU et des actions mondiales #OrangeTheWorld menées par l'UNESCO pour sensibiliser à la violence fondée sur le genre. Tout au long de la campagne, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a également partagé des messages sur ses médias sociaux soulignant comment la culture et les arts pouvaient changer positivement les normes de genre et permettaient de lutter contre la violence liée au genre en milieu scolaire.

## **MOBILISATION DES JEUNES**

33. L'UNESCO a continué de jouer un rôle actif en tant que membre du groupe thématique des Nations Unies sur la jeunesse de l'équipe de pays des Nations Unies en Palestine, en soutenant concrètement la mise en œuvre du plan de travail du groupe. L'UNESCO a également participé au processus de reformulation du mandat du groupe thématique des Nations Unies sur la jeunesse et à l'élaboration du plan de travail pour 2023, puisqu'elle copréside le groupe avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en 2023.

34. La question de la jeunesse a continué d'être placée au cœur de la plupart des actions de l'UNESCO. Un certain nombre d'activités, en particulier dans le cadre du projet TVET4Future, la formation à l'économie créative mise en œuvre avec la City, University of London, ainsi que les initiatives en matière d'intelligence artificielle et de programmation, ciblent principalement les jeunes, les jeunes professionnels et les jeunes les plus vulnérables et marginalisés.

35. Lors du sommet « Learning to earning » (de l'apprentissage à la rémunération professionnelle) qui s'est tenu à Amman en mai 2022, le Gouvernement palestinien s'est engagé à réduire le chômage des jeunes d'ici à 2025. En consultation avec les principales organisations du système des Nations Unies (FNUAP, UNICEF, PNUD et OIT), l'UNESCO a été désignée chef de file technique du système des Nations Unies en charge d'apporter son aide concernant l'un des quatre engagements liés à une école de programmation pour les jeunes. L'UNESCO travaillera avec toutes les entités concernées pour définir une feuille de route sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du projet financé par le Japon et intitulé « Améliorer les compétences des élèves en matière d'innovation et de développement durable grâce aux STIAM et à la programmation dans les écoles palestiniennes ».

36. L'UNESCO continue de soutenir le groupe consultatif de la jeunesse créé en juillet 2022 et a ouvert le dialogue avec des groupes nationaux et internationaux de jeunes, tels que la Ligue internationale de la jeunesse palestinienne, pour se présenter et les informer sur son action.

### **Golan syrien occupé**

37. Le projet d'appui aux étudiants du Golan syrien occupé, lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais, a pris fin en mars 2013. Faute de ressources extrabudgétaires supplémentaires, cette aide n'a pas pu être fournie pendant la période considérée.

### **Projet de décision proposé**

38. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents 216 EX/33 et 216 EX/34, ainsi que l'annexe à la présente décision,
2. Rappelant ses décisions antérieures relatives aux « institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés »,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 217<sup>e</sup> session et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport de suivi à ce sujet.

-----

### **ANNEXE**



**unesco**

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Deux cent-seizième session

216 EX/PX/DR.34.1  
PARIS, le 11 mai 2023  
Original anglais

### **COMMISSION DU PROGRAMME ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (PX)**

**Point 34 APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 41 C/51 ET DE LA DÉCISION 215 EX/37 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

#### **PROJET DE DÉCISION**

Le Conseil exécutif,

#### **I. PALESTINE OCCUPÉE**

1. Rappelant sa décision 185 EX/36 et la résolution 38 C/72, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 24, 50 et 94 de la quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de

La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels, et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), et rappelant également l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, en date du 9 juillet 2004, concernant les « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé »,

2. Ayant examiné les documents 216 EX/33 et 216 EX/34,
3. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit, ainsi que des écoles et de tous les établissements éducatifs,
4. Déplore les effets préjudiciables que les confrontations militaires ont eus dans les domaines de compétence de l'UNESCO à l'intérieur de la bande de Gaza, notamment en ce qui concerne les institutions éducatives et culturelles ;
5. Profondément préoccupé par les atteintes portées par l'armée israélienne aux écoles et universités palestiniennes, exige que les autorités israéliennes cessent les actions qui portent atteinte aux principes de l'UNESCO et aux dispositions de la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous (1990), et réaffirme, à cet égard, que les écoles, les universités et les sites du patrimoine culturel bénéficient d'une protection spéciale et ne doivent pas être pris pour cibles ;
6. Exprime la préoccupation croissante que lui inspire le Mur, qui nuit aux activités des institutions éducatives et culturelles, et exige, à cet égard, qu'Israël, la Puissance occupante, mette fin à toutes ses activités de colonisation, notamment la construction du Mur et toute autre mesure tendant à modifier le caractère, le statut et la composition démographique du territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et aux alentours de Jérusalem-Est et du monastère de Crémisan dans le Gouvernorat de Bethléem, qui nuisent au tissu social palestinien et empêchent les élèves et étudiants palestiniens d'exercer pleinement leur droit à l'éducation ;
7. Prend note avec une vive préoccupation de la censure pratiquée par Israël sur les programmes d'enseignement scolaires et universitaires palestiniens à Jérusalem-Est, et prie instamment les autorités israéliennes de mettre immédiatement fin à cette censure ;
8. Exprime sa gratitude à l'ensemble des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO en Palestine, ainsi que pour la construction d'écoles pour les enfants palestiniens, telles que l'école de Tana, près de Naplouse, et les deux écoles de Khan Al-Ahmar et Abu Nuwar, près de Jérusalem, et les exhorte à continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
9. Regrette vivement la destruction d'écoles par les autorités israéliennes, y compris les écoles d'Abu Nuwar et de Tana, et prie instamment les autorités israéliennes d'abandonner tout projet de nouvelle démolition, notamment en ce qui concerne l'école de Khan Al-Ahmar ;
10. Remercie la Directrice générale des résultats obtenus en faveur de la protection, de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens, l'invite à redoubler d'efforts à cet égard et à renforcer l'assistance de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux besoins de renforcement des capacités dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment en développant le programme d'assistance financière aux élèves et étudiants palestiniens, et la prie d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Palestine ;

## II. GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

11. Invite également la Directrice générale :
  - (a) à poursuivre ses efforts visant à préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de ses décisions ;
  - (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;

- (c) à envoyer un expert chargé d'analyser et d'évaluer les besoins des institutions éducatives et culturelles dans le Golan syrien occupé, et de lui en rendre compte avant la 217<sup>e</sup> session du Conseil exécutif ;

**III.**

- 12. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 217<sup>e</sup> session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.

## ANNEXE AU DOCUMENT

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a reçu la correspondance ci-après en rapport avec le présent point :

Date	De	Objet
7 octobre 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Violence contre les journalistes</a>
22 novembre 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>
23 novembre 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>
16 décembre 2022	Président du Groupe des États arabes auprès de l'UNESCO	<a href="#">Violence contre les journalistes</a>
16 décembre 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>
27 janvier 2023	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Khelat Al-Fulleh/Al Jiftlik</a>
1 <sup>er</sup> février 2023	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Théâtre Liberté au camp de réfugiés de Jénine</a>
2 février 2023	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Sebastia</a>
2 mars 2023	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Violence contre les journalistes</a>
9 mars 2023	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>
22 mars 2023	Ambassadeur, Délégué permanent de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Violence contre les journalistes</a>